

<b>Zeitschrift:</b>	Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of Swiss Actuaries
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker
<b>Band:</b>	- (1988)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Communications de la Chambre des Actuaires-Conseils
<b>Autor:</b>	Christe, Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-966997">https://doi.org/10.5169/seals-966997</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

Als Dozenten konnten die Herren Artzner (Strasbourg), Boyle (Waterloo), Müller (Zürich) und Shiu (Manitoba) verpflichtet werden, wobei die beiden kanadischen Professoren die wissenschaftliche Leitung haben. Die Kurssprache ist Englisch.

Nähere Angaben findet man im Newsletter der AAI (Association Actuarielle Internationale) vom Herbst 1988; Anmeldeformulare können auch direkt von Frl. Egloff, Schweizer Rück, CH-8022 Zürich, bezogen werden. Anmeldeschluss ist der 15. April 1989, wobei die Platzzahl beschränkt ist.

*Hans U. Gerber*

## Communications de la Chambre des Actuaires-Conseils

La Chambre des Actuaires-Conseils s'est réunie en Assemblée générale le 23 juin 1988. Elle compte 68 membres actifs et 6 membres libres. Le Comité pour la période en cours est formé comme suit:

Pierre Christe, président

Peter Möschler

D<sup>r</sup> Ulrich Wehrli

### 1 Activité de la Chambre

Au cours de l'exercice écoulé, la Chambre a à nouveau participé très activement aux travaux entourant la prévoyance professionnelle. La Chambre a défendu le point de vue d'une application simple, souple et efficace de la LPP, compatible avec une administration paritaire et décentralisée des institutions de prévoyance. Elle s'est occupée tout particulièrement de l'enregistrement définitif des institutions de prévoyance et elle a préparé une directive fixant le rôle de l'expert et celui de l'Autorité de surveillance dans la procédure d'enregistrement définitif. Ce texte a été adopté par la Conférence des autorités de surveillance. Dans ces rapports avec l'organe de contrôle, la Chambre a participé, par l'intermédiaire de son représentant, aux travaux de la Commission mixte. L'obligation faite aux experts et à l'organe de contrôle d'informer sans délai l'Autorité de surveillance a donné lieu à la rédaction d'un document commun. Ce texte devrait sortir prochainement.

Plusieurs membres de la Chambre ont participé à des commissions fédérales, aux réunions d'organisations d'institutions de prévoyance ou à des manifestations diverses (séminaires, cours, etc.).

La Chambre a délégué également un membre au groupe «Forum de Zurich» qui s'occupe de problèmes concrets touchant à la prévoyance professionnelle dans ce canton.

En accord avec le Comité de la Chambre, trois de ses membres ont rédigé, en collaboration avec un expert de l'assurance privée, un rapport général sur le thème du libre passage. Ce rapport est actuellement dans les mains des milieux intéressés.

La Chambre a préparé un projet de «Principes et Directives» pour l'expertise des institutions de prévoyance. Ce nouveau texte est à l'étude auprès de l'Association.

L'activité de la Chambre dans le cadre des problèmes de la prévoyance en Suisse devrait continuer à s'intensifier; l'expérience professionnelle de ses membres fait de la Chambre un partenaire tout naturel pour discuter des questions pratiques de la prévoyance.

## **2 International Association of Consulting Actuaries (IACA)**

La onzième conférence de l'IACA a eu lieu à Munich du 3 au 8 juillet 1988, ville où cette même association fut fondée il y a 20 ans. Quinze pays y étaient représentés avec 170 participants et 180 personnes accompagnantes. La très forte participation des pays anglo-saxons (environ 100 participants) marqua les débats et contrastait d'autant plus que la Suisse n'était représentée que par un seul membre (Dr U. Wehrli).

En plus des rapports nationaux qui furent commentés dans le détail, les discussions portaient pour l'essentiel sur les points suivants:

- L'actuaire est confronté toujours plus au plan mondial avec une augmentation importante de la législation influençant son activité de conseil et réduisant la marge de liberté.
- De nouvelles formes d'activités lucratives (par exemple l'activité à temps partiel ou le pensionnement anticipé combiné avec la reprise d'une nouvelle activité) créent de nouvelles conditions pour l'élaboration de concepts de prévoyance.
- La question a surgit de savoir si une tendance nette est perceptible concer-

nant l'abandon de la primauté des prestations pour la primauté des contributions; il n'est pas encore possible de répondre complètement à cette question.

- L'actuaire actif dans l'assurance-maladie est confronté fortement au problème de l'exposition des coûts. D'autre part il faut compter dans quelques pays avec l'augmentation du nombre des cas aboutissant devant les tribunaux.
- L'évaluation des actions et le rendement des fonds placés ont été tout particulièrement discutés à la lumière du crash boursier du 19 octobre 1987.

En plus de ces questions purement techniques les problèmes de la formation de l'actuaire ont été évoqués. Les points énoncés ci-avant montrent l'extension des domaines d'activité et posent des problèmes de délimitation avec les autres professions actives dans ces mêmes domaines.

Le programme officiel de travail a été agrémenté de diverses manifestations qui connurent un grand succès et ont laissé un beau souvenir aux participants qui ne manquèrent pas d'adresser leurs compliments aux organisateurs. De telles manifestations créent une ambiance favorable pour renouer des contacts professionnels et des amitiés et établir des liens avec d'autres personnes. Par là, l'IACA a atteint à Munich un but supplémentaire.

*Pierre Christe*